

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 4 octobre 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté un projet de loi du pays, quatre projets de délibération à déposer sur le bureau du congrès et 27 arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les travaux du gouvernement ont notamment porté sur :

Les conséquences des pluies diluviennes du 2 octobre

Le gouvernement a pris connaissance des premiers éléments d'information disponibles sur les dégâts causés par ces pluies et souhaite faire part à toutes les victimes de cette calamité naturelle de sa solidarité.

Il a été demandé aux services de la Nouvelle-Calédonie de se rapprocher des services de l'Etat, des provinces, des communes et des chambres consulaires pour établir un bilan précis et proposer en tant que de besoin, les mesures appropriées à cette situation.

La fiscalité des entreprises du secteur de la métallurgie

Un projet de loi du pays relative au régime de stabilité fiscale des entreprises de ce secteur a été examiné.

Actuellement le code des impôts prévoit en faveur de ces entreprises agréées dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissement, l'octroi d'un régime fiscal de longue durée garantissant la stabilité de l'assiette et du taux des impôts et des taxes existant à la date d'octroi de l'agrément, et la non-application de tous nouveaux impôts, droits et taxes futurs.

Compte tenu de l'importance des investissements dans le domaine de la métallurgie, le gouvernement propose au congrès de compléter ce dispositif en garantissant à ces entreprises, la non remise en cause, pendant la durée du régime de stabilisation, des exonérations de tous impôts, droits et taxes auxquelles elles sont assujetties mais non redevables en application du code des impôts.

La desserte aérienne.

Le gouvernement a approuvé une série de délibérations de l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (A.D.A.N.C) relatives à l'augmentation de capital d'AIRCALIN, à la souscription d'emprunts, etc ...

Ces opérations sont nécessaires à la mise en œuvre de l'opération d'acquisition de deux Airbus A330-200 agréée au bénéfice du régime de défiscalisation outre-mer par le Gouvernement de la République.

Le calendrier scolaire

Le président du gouvernement a rendu compte des contacts que Monsieur JOREDIE et lui même ont eus avec l'ensemble des syndicats de l'enseignement public et privé sur cette question.

Le gouvernement a confirmé les dates retenues en accord avec le Haut-Commissaire de la République pour l'année 2002 à savoir une rentrée fixée au 20 février et une fin de l'année scolaire le 13 décembre. Ces dates serviront de point de référence pour les trois années à venir (2002, 2003 et 2004) pendant lesquelles le calendrier scolaire ne sera plus modifié. Cette période sera mise à profit pour poursuivre la réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, sur les rythmes scolaires et la correction éventuelle du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement a appelé l'attention du Haut-Commissaire sur les difficultés personnelles que pourraient rencontrer certains enseignants du second degré du fait de l'avancement de la date de rentrée au 20 février.

La lutte contre le bunchy top

Monsieur PONGA a informé les membres du gouvernement de la situation de la Nouvelle-Calédonie au regard de la lutte engagée depuis juin 1999 contre le « Bunchy-top » du bananier. Il a tout d'abord précisé que la maladie était en voie d'éradication totale sur la région de Poindimié. Par ailleurs, il a dressé un point de la situation du foyer sud (communes de Nouméa, Païta, Dumbéa et Mont-Dore) en indiquant qu'un plan d'action renforcé était en cours de mise en place, en étroite concertation avec les services de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat (police, gendarmerie, justice), des provinces, des communes et avec les professionnels agricoles locaux.

Préalablement aux opérations de destruction, des réunions d'information seront conduites avec les populations concernées sous l'égide des municipalités.

Les conséquences économiques pour la Nouvelle-Calédonie des événements du 11 septembre.

Le gouvernement a entendu une communication de Monsieur LAZARE sur l'impact économique des actes de terrorisme perpétrés aux Etats Unis le 11 septembre dernier.

Il a été constaté qu'à la suite des événements dramatiques qui ont suscité une très vive émotion en Nouvelle-Calédonie comme dans le monde entier, les Etats ont démontré leur détermination et leur capacité à mettre en œuvre rapidement des mesures de soutien à l'économie. Les cours du pétrole ont retrouvé des niveaux inférieurs à ceux de la période précédant le 11 septembre et à ce jour les mouvements des monnaies ont été maîtrisés.

S'agissant plus particulièrement de la Nouvelle-Calédonie, les grands projets métallurgiques qui s'inscrivent dans le long terme ne sont nullement remis en cause.

Pour ce qui concerne le trafic aérien et le tourisme, même si les compagnies aériennes locales subissent le renchérissement brutal des primes d'assurances et des mesures de sécurité,

on peut penser que les répercussions seront moindres que pour l'Europe ou les Etats-Unis, compte tenu de la position géographique éloignée de la Nouvelle-Calédonie par rapport aux zones de tension internationale.

D'une manière générale, l'impact sur la consommation et l'investissement devrait être localement limité.